

ATLAS DU BASSIN RMC

0 20 km

1 : 450 000

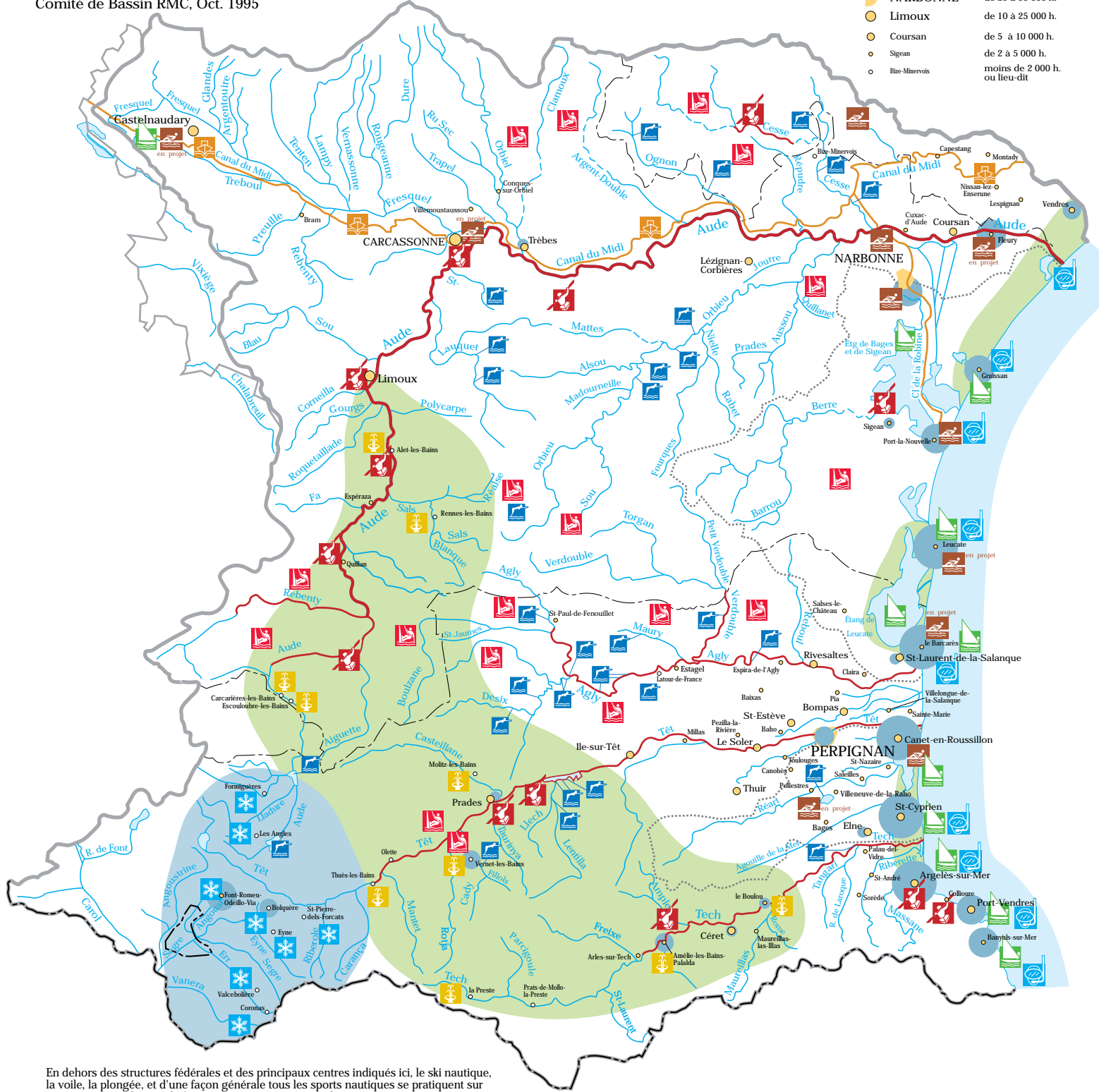
TERRITOIRES
GRANDS COTIERS OUEST
ET ÉTANGS LITTORAUX (1)

--- limite départementale
- - - frontière
..... limite de territoire étangs littoraux
- - - - - limite administrative du Bassin

5 - Thermalisme, tourisme, loisirs

Comité de Bassin RMC, Oct. 1995

	PERPIGNAN	plus de 100 000 h.
	NARBONNE	de 25 à 50 000 h.
	Limoux	de 10 à 25 000 h.
	Coursan	de 5 à 10 000 h.
	Sigean	de 2 à 5 000 h.
	Biz-Minervois	moins de 2 000 h. ou lieu-dit



En dehors des structures fédérales et des principaux centres indiqués ici, le ski nautique, la voile, la plongée, et d'une façon générale tous les sports nautiques se pratiquent sur à peu près toute la côte de façon sauvage ou commerciale.

	baignade		plongée (site équipé)		tourisme d'hiver (ski alpin et nordique)
	canoë-kayak, rafting, hydrospeed		spéléologie, canyoning		station de ski
	secteur de pratique		tourisme fluvial		tourisme d'été lié à l'eau
	base et infrastructures d'accueil		secteur de pratique		thermalisme
	voile, planche à voile (site équipé)		activité nautique interdite par arrêté préfectoral		population saisonnière
	aviron (site équipé)		secteur marqué par une activité économique liée aux loisirs nautiques (prestations de services...)		de 1 000 à 5 000
	ski nautique (site équipé)				de 5 000 à 10 000
	motonautisme (site équipé)				de 10 000 à 50 000
					plus de 50 000